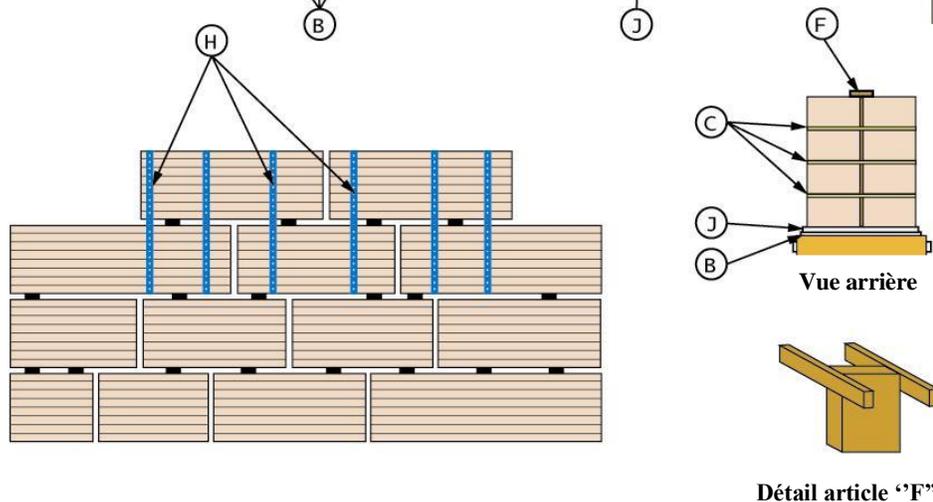
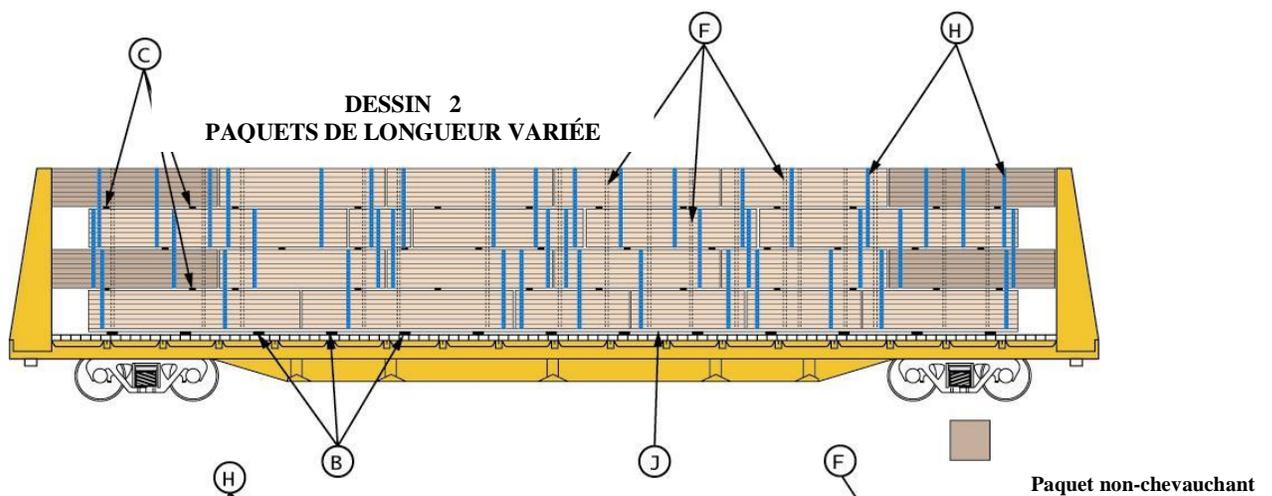
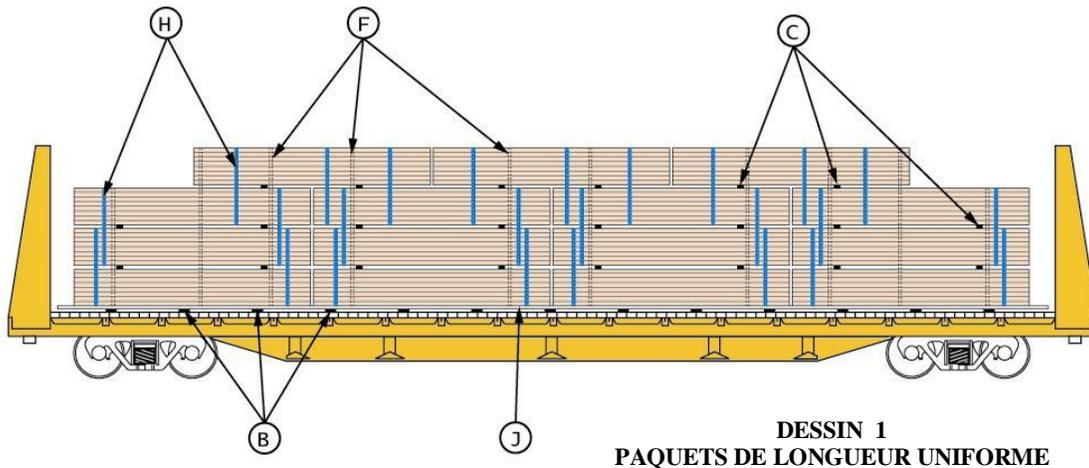


PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION EN PAQUETS DE 7 PIEDS DE LONG  
OU PLUS, D'AU PLUS 32 POUCES DE HAUT ET 51 POUCES DE LARGE, SUR  
WAGONS PLATS ORDINAIRES OU À PAROIS DE BOUT

ACFC 15061

Nouveau 01-1999 (Réf AAR Fig. 61)



Le dessin 3 illustre la pose correcte du feuilard "H" autour des paquets supérieurs seulement. Les autres feuilards ne sont pas représentés, pour la clarté du dessin.

PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION EN PAQUETS DE 7 PIEDS DE LONG  
OU PLUS, D'AU PLUS 32 POUCES DE HAUT ET 51 POUCES DE LARGE, SUR  
WAGONS PLATS ORDINAIRES OU À PAROIS DE BOUT

ACFC 15061 (suite)  
Nouveau 01-1999 (Réf AAR Fig. 61)

Arti- cle	Nombre de pièces	Description
A	Emplacement du chargement	Le chargement doit être centré sur le wagon, mais situé à au moins 2 pi du bout B et à 1 pi du bout A. Wagons plats ordinaires seulement. Lorsque le wagon plat comporte des freins à main montés sur les côtés, le chargement ne peut être placé à moins d'un pied de chaque bout du wagon.
B	Paquet de 20 pi de long ou moins, 3 par paquet. Ajouter une pièce par longueur Supplémentai- re de 10 pi ou moins	Pièces d'appui de plancher, de préférence en bois brut, d'une épaisseur minimale de 2 po, de préférence de 3 po et d'une seule pièce, d'une largeur supérieure de 2 po à l'épaisseur. Elles doivent déborder de 6 po sur le côté des paquets, mais non dépasser le bord extérieur des gaines de rancher. Les pièces d'appui doivent avoir partout la même épaisseur. Elles doivent être exemptes de taches de pourriture et de noeuds qui les affaiblissent. Placer une pièce d'appui à environ un cinquième de chaque extrémité des paquets et une au milieu. Les fixer au plancher avec au minimum quatre clous ordinaires dont la longueur doit dépasser d'au moins 2 po l'épaisseur des pièces d'appui.
C	2 par paquet de 16 pi de long ou moins, 3 par paquet supérieur à 16 pi	Intercalaires, de préférence en bois brut et en une seule pièce, d'une épaisseur minimale de 2 po, d'une largeur de 2 po supérieure à l'épaisseur. Leur longueur doit être égale à la largeur du chargement mais ils ne doivent pas dépasser la largeur du plancher. Les intercalaires doivent partout avoir la même épaisseur. Placer un intercalaire à environ un quart de chaque extrémité des paquets et un au milieu, si nécessaire.
D		Vacant
E	2 par paquet	Feuillards ou câbles de cerclage des paquets, d'une résistance à la rupture d'au moins 1,275 lb, en acier haute résistance, sauf sur les paquets de plus de 26 po, où ils doivent avoir une résistance à la rupture d'au moins 2,000 lb. Placer un lien à environ un quart de chaque extrémité des paquets. Ils ne sont pas exigés sur le bois de construction ayant une section de 36 po ou plus. Si des éléments d'arrimage sont fixés au colis voir les règles générales.

PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION EN PAQUETS DE 7 PIEDS DE LONG  
OU PLUS, D'AU PLUS 32 POUCES DE HAUT ET 51 POUCES DE LARGE, SUR  
WAGONS PLATS ORDINAIRES OU À PAROIS DE BOUT

ACFC 15061 (suite)  
Nouveau 01-1999 (Réf AAR Fig. 61)

Arti- cle	Nombre de pièces	Description
F	Au moins 2 entre chaque paquet à la séparation du chargement lorsqu'il s'agit de 2 po x 6 po, au moins 3 s'il s'agit de 2 po x 4 po	Stabilisateurs verticaux: 2 po x 4 po ou 2 po x 6 po, exempts de taches de pourriture et de noeuds qui affaiblissent le bois. Ils doivent atteindre la face inférieure du chargement sans la dépasser. Les placer environ au quart de la longueur à partir de l'extrémité du paquet le plus court, lorsque possible. Les pièces en T, illustrées dans le détail "F", ne sont pas nécessaires lorsque les stabilisateurs sont fixés sur les paquets de la couche inférieure par deux clous ayant au moins 2 po de plus que l'épaisseur des stabilisateurs.
G		Vacant
H	2 par paquet de 24 pi de long ou moins, sauf sur les paquets de la couche supérieure. Ajouter un feillard par longueur supplémentai- re de 8 pi ou moins 3 par paquet supérieur à 24 pi de long ou moins. Ajouter un feillard pour chaque longueur supplémentai- re de 8 pi ou moins	Feuillards d'unitisation de couche, haute résistance, 1-1/4 x .029 po. Chaque paquet d'une couche doit être lié au(x) paquet(s) de la couche supérieure avec au moins deux feuillards. Placer les feuillards sous la couche inférieure, encercler chaque paquet de la première et de la deuxième couche, en disposant les feuillards à mi-chemin entre les pièces d'appui sur les deux couches inférieures seulement, lorsque possible. Passer les feuillards entre la première et la deuxième couche, encercler tous les paquets de la deuxième et de la troisième couche. Poursuivre de la même manière et encercler tous les paquets de la troisième et de la quatrième couche et ceux de la quatrième et de la cinquième couche, lorsqu'ils existent. Tous les paquets de la couche supérieure doivent être liés aux paquets de la couche immédiatement inférieure par au moins trois feuillards (voir croquis 3). Lorsque des feuillards supplémentaires sont nécessaires, les espacer régulièrement. Sur un paquet chevauchant l'extrémité de deux paquets, les feuillards doivent être placés le plus près possible du milieu du chevauchement

PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION EN PAQUETS DE 7 PIEDS DE LONG  
OU PLUS, D'AU PLUS 32 POUCES DE HAUT ET 51 POUCES DE LARGE, SUR  
WAGONS PLATS ORDINAIRES OU À PAROIS DE BOUT

ACFC 15061 (suite)  
Nouveau 01-1999 (Réf AAR Fig. 61)

Arti- cle	Nombre de pièces	Description
J	1 de chaque côté du chargement	Glissières, de 2 po x 4 po au moins, exemptes de taches de pourriture et de noeuds qui les affaiblissent. D'une longueur continue, elles doivent s'étendre d'un bout à l'autre de la couche inférieure. Les fixer aux pièces B avec trois clous ordinaires ayant au moins 2 po de plus que l'épaisseur de la glissière. Chaque longueur de glissière doit chevaucher au moins deux pièces d'appui (pièces B) être aboutée et fixée par un joint à la longueur suivante. Les éléments du joint doivent être constitués d'un matériau de mêmes dimensions que les glissières, avoir une longueur d'au moins 36 po et être fixés avec six clous 16-D, trois de chaque côté du joint. Les joints doivent se trouver entre les pièces d'appui. Les glissières doivent être droites, parallèles entre elles et situées à 1/2 po de la base du chargement.

**AUTRE MODE DE POSE DES GLISSIÈRES SUR LES WAGONS ÉQUIPÉS  
DE PIÈCES D'APPUI MÉTALLIQUES PERMANENTES.**

Arti- cle	Nombre de pièces	Description
J alt.	3 par paquet inférieur situé à l'extérieur	Bois de construction, de 2 po x 4 po x 12 po, empilé par couche pour atteindre la hauteur d'une pièce d'appui métallique permanente.  WAGONS À PLANCHER MÉTALLIQUE: fixer la pièce inférieure au plancher avec deux boulons de 1/2 po, de longueur appropriée. Clouer la pièce supérieure à la pièce inférieure avec trois clous 10-D.  WAGONS À PLANCHER D'ACIER CLOUABLE: Fixer la pièce inférieure dans la rainure du plancher avec quatre clous 20-D. Clouer la pièce supérieure sur la pièce inférieure avec trois clous 10-D.  WAGONS À PLANCHER EN BOIS: Fixer la pièce inférieure au plancher avec quatre clous 20-D. Clouer la pièce supérieure à la pièce inférieure avec trois clous 10-D.

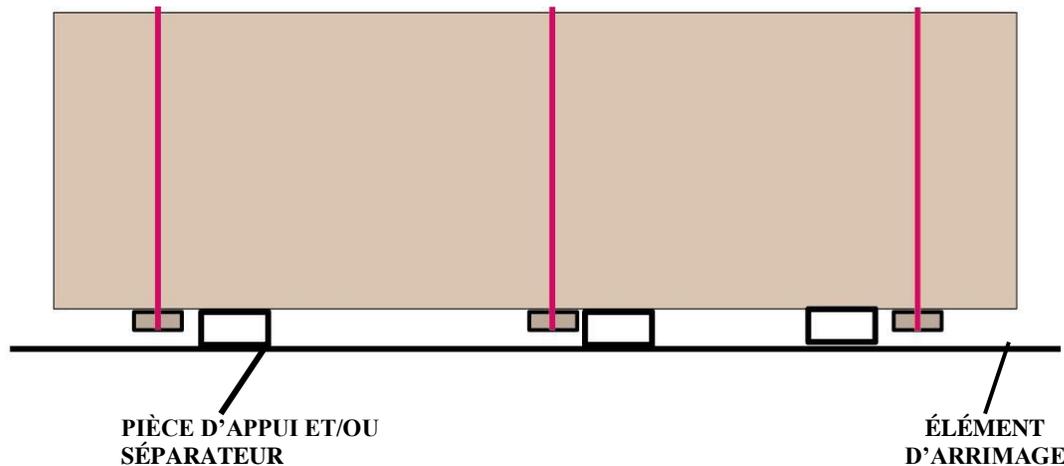
PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION EN PAQUETS DE 7 PIEDS DE LONG  
OU PLUS, D'AU PLUS 32 POUCES DE HAUT ET 51 POUCES DE LARGE, SUR  
WAGONS PLATS ORDINAIRES OU À PAROIS DE BOUT

ACFC 15061 (suite)  
Nouveau 01-1999 (Réf AAR Fig. 61)

**Nota:**

1. Sur les wagons équipés de pièces d'appui permanentes d'une hauteur supérieure à 3 po, on peut ajouter des pièces supplémentaires pour atteindre la hauteur des pièces d'appui permanentes et les fixer de la même façon que ci-dessus.
2. Dans la mesure du possible, les pièces de calage doivent être placées le plus près possible des pièces d'appui permanentes pour empêcher le roulis.

**AUTRE MODE DE CHARGEMENT DE PAQUETS MUNIS D'ÉLÉMENTS  
D'ARRIMAGE, SUR WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT.**



Arti- cle	Nombre de pièces	Description
B et C alt.	2 par paquet de 14 pi de long ou moins, 3 par paquet supérieur à 14 pi.	<p>Lorsque les éléments d'arrimage fixés sur les paquets sont utilisés, les pièces d'appui au plancher et les séparateurs doivent être d'épaisseur suffisante pour empêcher les éléments d'arrimage de reposer sur le plancher ou sur les paquets. Les éléments d'arrimage doivent être d'une seule pièce et leur longueur doit être égale à la largeur des paquets, mais pas plus large.</p> <p>Les éléments d'arrimage peuvent être placés sur le dessus ou le dessous du paquet. Si appliqués sur le dessus tous les éléments d'arrimage des paquets de la couche supérieure doivent être cloués avec un clou 10-D en plus de la bande pour prévenir le déplacement.</p> <p>Les éléments d'arrimage ne sont pas permis sous les paquets de la couche inférieure chargés sur des wagons ordinaires ou à parois de bout lorsque le creux longitudinal entre la couche inférieure et les parois de bout dépasse 24 po.</p>

PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION EN PAQUETS DE 7 PIEDS DE LONG  
OU PLUS, D'AU PLUS 32 POUCES DE HAUT ET 51 POUCES DE LARGE, SUR  
WAGONS PLATS ORDINAIRES OU À PAROIS DE BOUT

ACFC 15061 (suite)  
Nouveau 01-1999 (Réf AAR Fig. 61)

**Nota:**

1. Au point d'origine l'expéditeur doit centrer le chargement.
2. Les planchers, les pièces d'appui, les glissières et les intercalaires doivent être débarrassés de la neige et de la glace, lorsque le chargement est effectué conformément au présent croquis. Entre le 1er novembre et le 1er mars, des ranchers courts qui s'élèvent au-dessus du plancher sur une hauteur de 10 po doivent être placés dans les deux premières gaines de rancher à partir des deux bouts du wagon et dans toutes les deux gaines intermédiaires, des deux côtés du wagon, sauf si le trajet du wagon s'effectue sur un parcours où on est certain de l'absence de gel. Lorsque les conditions atmosphériques le justifient, le transporteur de départ peut exiger que les ranchers courts soient posés avant ou après les dates prescrites pour ce croquis. Lorsque les intervalles entre les ranchers et les glissières dépassent 2 po, ils doivent être comblés avec un matériau approprié. Des ranchers courts de 4 po sur 4 po peuvent être utilisés lorsque la largeur du chargement et les glissières le permettent. Il faut alors clouer une clé de chargement entre la face interne du rancher et le brancard du wagon, partant de la surface du plancher jusqu'à la partie inférieure du rancher. On peut substituer aux ranchers des éléments d'arrimage de glissières ("GSD"). Pour la pose de ces derniers, voir règle générale 10 (f), Tome 1.
3. Il est interdit d'utiliser des pièces d'appui, des intercalaires et des stabilisateurs verticaux lamellés, non approuvés par l'AAR et non marqués.
4. La pose de lattes d'espacement dans les paquets est facultative. Lorsqu'elles sont utilisées, leur épaisseur doit être uniforme. Leur longueur doit être égale à la largeur du paquet.
5. Lorsque le chargement comporte plusieurs paquets par couche, les faces internes d'extrémité des paquets doivent être perpendiculaires les unes par rapport aux autres et rapprochées le plus possible. Les paquets supplémentaires doivent être placés bout à bout aussi près que possible des autres paquets, leur face à angle droit faisant face au centre du wagon.
6. Tous les paquets doivent se chevaucher sur au moins 24 po, sauf aux extrémités du chargement. Un paquet en bout non-chevauchant ne doit pas être placé directement sur un autre paquet en bout non-chevauchant. Lorsque, dans un wagon à parois de bout, le chargement comporte des paquets de longueur égale et que le creux de chargement longitudinal total ne dépasse pas 24 po, seuls les paquets de la couche supérieure doivent chevaucher la couche sur laquelle ils reposent.

PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION EN PAQUETS DE 7 PIEDS DE LONG  
OU PLUS, D'AU PLUS 32 POUCES DE HAUT ET 51 POUCES DE LARGE, SUR  
WAGONS PLATS ORDINAIRES OU À PAROIS DE BOUT

ACFC 15061 (suite)

Nouveau 01-1999 (Réf AAR Fig. 61)

7. Lorsque cela est nécessaire pour maintenir le chevauchement des paquets dans le chargement, les paquets en bout peuvent faire saillie par rapport à la couche directement en-dessous, mais seulement d'un maximum de 2 pi. Les paquets en surplomb aux extrémités du chargement doivent avoir une longueur minimale de 10 pi.
8. La première couche doit être constituée des paquets les plus larges ayant une largeur uniforme. Des paquets de largeur variée peuvent être incorporés dans toutes les couches sauf dans la première. Les paquets présentant un surplomb latéral ne doivent pas dépasser de plus de 6 pouces les paquets formant la première couche. Lorsque le surplomb latéral est de 3 pouces ou plus, il faut placer un feillard haute résistance de 1-1/4 po x .029 po au centre du paquet le plus étroit, de manière à encercler le paquet adjacent et à assujettir ces paquets fermement aux stabilisateurs verticaux.
9. Les paquets préparés doivent avoir des faces latérales droites, une hauteur uniforme et être composés de pièces de largeur et d'épaisseur uniformes. Les faces droites de tous les paquets doivent être placées face au milieu du wagon.
10. Les paquets constitués uniquement de bois de construction de 6 pi peuvent être intégrés dans n'importe quelle couche, sauf la couche supérieure, mais doivent être séparés des extrémités du chargement par au moins un paquet.
11. Lorsqu'un même paquet est constitué de bois de longueur inégale, les variations ci-dessous sont tolérées.

Les paquets compacts de 6 pi peuvent comprendre des pièces de 8 pi.

Les paquets compacts de 8 pi peuvent comprendre des pièces de 10 pi.

Les paquets compacts de 10 pi peuvent comprendre des pièces de 12 et de 14 pi.

Les paquets compacts de 12 pi peuvent comprendre des pièces de 14 et de 16 pi.

Les paquets compacts de 14 pi peuvent comprendre des pièces de 16 et de 18 pi.

Les paquets compacts de 16 pi peuvent comprendre des pièces d'une longueur supérieure allant jusqu'à 6 pi.

PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION EN PAQUETS DE 7 PIEDS DE LONG  
OU PLUS, D'AU PLUS 32 POUCES DE HAUT ET 51 POUCES DE LARGE, SUR  
WAGONS PLATS ORDINAIRES OU À PAROIS DE BOUT

ACFC 15061 (conclusion)

Nouveau 01-1999

12. Les paquets doivent être serrés contre les stabilisateurs verticaux pendant la préparation du chargement, avant la pose des feuillards d'unitisation de couche.
13. Les paquets de la couche supérieure doivent avoir une hauteur minimale de 12 po.
14. La hauteur du chargement, entre le plancher du wagon et le sommet des paquets supérieurs, ne doit pas dépasser sa largeur de plus de 3 pi 8 po. Les stabilisateurs verticaux dépassant de plus de 5 po le sommet des paquets supérieurs doit être coupés.
15. Lorsque le plancher du wagon entre la traverse pivot et le bout où la paroi est métallique, les glissières doivent être d'une seule pièce, d'une longueur suffisante pour chevaucher au moins les trois dernières pièces d'appui aux deux bouts du wagon.
16. Les coins des pièces d'appui et des intercalaires peuvent être légèrement arrondis, à condition que la largeur de la face supérieure ne soit pas réduite de plus de 25 pour cent, à aucun endroit.
17. Le plancher du wagon doit être libre de débris, de neige et de glace avant le chargement.

Consulter les règles générales pour de plus amples informations.